

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme REYNAUD Christelle, Maire. M. BERTRAND Régis, Mmes FORCHERON Chantal et SOUILLARD Jocelyne, adjoints. Mmes BONANS Clémence, CORNILLON Danièle, GARNIER Justine, et SONNIER Andréa, conseillères municipales. MM., CERRUTI-MICLET Roland, FREYCHET Eric, LAPEINE Vincent, conseillers municipaux.

Excusés : CASIMIRO Brigitte (pouvoir à FORCHERON Chantal), BOYER Patrick (pouvoir à FREYCHET Eric), SERVETTAZ Jérémy (pouvoir à BONANS Clémence) MILLET Valérie

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Justine

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2021 n'a fait l'objet d'aucune observation.

N° 2022/001 – Contrat de retour à l'emploi

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune d'Andance, pour exercer les fonctions d'adjoint technique (bâtiments et espaces verts), à raison de 26 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de six mois à compter du 11 janvier 2022.

L'État prend en charge 45 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune d'Andance.

Le Conseil Communautaire

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'adjoint technique à temps partiel à raison de 26 heures/semaines pour une durée de six mois.

L'Assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide de recruter un agent sous contrat de retour à l'emploi.

N° 2022/0002 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues pour examen :

- Bien situé « 120 Chemin des Berges » - cadastré section B n°1040 ;
- Bien situé « 1 impasse du Pavé » - cadastré section A n°472

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les biens présentés ci-dessus.

2022/003 - SUPPRESSION DE POSTE

A la suite du départ d'un agent en retraite au 31 décembre 2021, cet agent a été remplacé par un agent sur un poste d'Attaché territorial.

Par conséquent, il convient de supprimer le poste devenu vacant de Secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de supprimer un poste de secrétaire de mairie à la date du 1er janvier 2022.

2022/004 - OUVERTURE DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ouverture de crédits pour l'année 2022, afin de mandater des factures d'investissement aux chapitres 20, 21 et 23, avant le vote du budget primitif 2022 et ce, dans la limite de 25 % des sommes budgétées (budget primitif + décisions modificatives) en investissement pour l'année 2021.

Chapitre	Article	B.P. + D.M.	Ouverture de crédits (25 %)
20	202	10 000.00 €	2 500 €
Total chapitre		10 000 €	2 500 €
21	21312	32 000 €	8 000 €
	21318	115 166 €	28 792 €
	2151	40 000	10 000 €
	2152	5 000 €	1 250 €
	21538	120 000	30 000 €
	21568	1 618 €	405 €
	2184	1 000	250 €
2188	27 000 €	6 750 €	
Total chapitre		180 784 €	78 696 €
23	2313	70 900 €	17 725 €
	2315	109 100 €	27 275 €
Total chapitre		180 000 €	45 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'ouvrir des crédits en section d'investissement conformément au tableau présenté.